

28 mai 2020

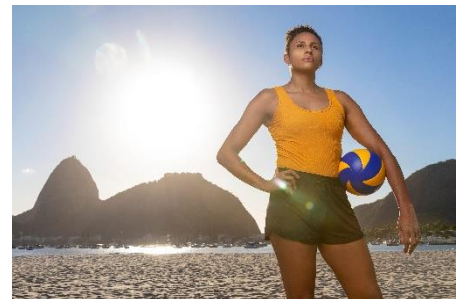
## Communiqué de presse

### Une joueuse de volley-ball brésilienne atteinte de perte auditive devient ambassadrice de marque Sonova

Sonova Holding AG, fournisseur de premier plan de solutions auditives, est ravi d'annoncer sa collaboration avec la joueuse professionnelle de volley-ball brésilienne Natália Martins. Âgée de 35 ans, Natália présente une perte auditive profonde depuis l'enfance et porte des aides auditives Phonak, marque du groupe Sonova. Au Brésil, elle est la première volleyeuse malentendante jouant à un niveau professionnel et membre de l'équipe nationale. Après avoir brillamment défendu les couleurs de divers grands clubs brésiliens, Natália a décidé l'an passé de franchir une nouvelle étape et de rejoindre une équipe de première division en Roumanie. Sonova a réalisé son portrait vidéo, tout en émotions.

« **Une vie sans limites – L'histoire de Natália Martins** » est le dernier volet de l'efficace stratégie de communication honorée de plusieurs prix internationaux que le groupe a élaborée depuis plusieurs années.

Après les portraits primés du joueur de football allemand Simon Ollert, de la danseuse chinoise Tianjiao Zhang, de l'acrobate aérien suisse Jason Brügger, et du mannequin français Sophie Vouzelaud (**en savoir plus**), cette année c'est la volleyeuse brésilienne Natália Martins qui raconte son histoire. Chaque rencontre a donné naissance à une collaboration étroite à plus long terme avec le groupe Sonova, visant à inspirer les personnes malentendantes. Chacun des jeunes gens présentés est devenu ambassadeur de marque pour Sonova à travers le monde, ainsi que pour la fondation Hear the World, une initiative du groupe. Chaque film est un portrait authentique qui nous plonge dans leur univers.



#### **C'est parti !**

Le portrait que Sonova consacre à Natália Martins met en avant sa carrière sportive et la montre en train de dire au revoir à ses amis, aux sons qui lui sont familiers et au Brésil, juste avant son départ pour l'Europe, fin 2019. Natália écoute le bruit des vagues sur la plage de Copacabana et embrasse du regard la ville de Rio depuis le Morro da Babilônia, colline sur laquelle le film « **Orfeu Negro** » a été tourné,

rendant célèbre la bossa nova dans le monde entier. Elle profite encore une fois du son des tambours du « **Batucada Abençoadá** », plus grand ensemble de samba au monde entré dans le Livre Guinness des records, tandis que son idole, **Bernardo Rocha de Rezende**, ancien joueur de volley-ball désormais entraîneur, au palmarès impressionnant, fait également une apparition.

Le fait que Natália ait pu devenir volleyeuse professionnelle malgré sa perte auditive n'est pas banal au Brésil, son pays natal. Selon l'Instituto Brasileiro de Geografia e Estatística, plus de neuf millions de Brésiliens souffrent de perte auditive. Néanmoins, seuls 8 % d'entre eux acquièrent une aide auditive. À titre de comparaison, près de 25-30 % des personnes malentendantes possèdent des aides auditives dans les pays industrialisés. Un faible taux qui s'explique par le nombre limité de centres auditifs spécialisés dans le pays et par un manque d'information sur les possibilités de traitement de la perte auditive. Misant sur une campagne de sensibilisation locale, Sonova entend y remédier afin de donner au plus grand nombre les connaissances nécessaires pour prendre des décisions informées.

« Nous sommes ravis de travailler avec Natália Martins. Son engagement en tant qu'ambassadrice de marque pour Sonova sensibilise à l'importance de l'audition, fait découvrir de nouveaux exemples à suivre et aide la communauté malentendante », explique Arnd Kaldowski, CEO de Sonova. « Notre dernier portrait est un bel exemple de la vision sociale du groupe Sonova en action : il montre comment des solutions auditives innovantes peuvent aider à vivre sans limites. »

« Natália Martins » : [lien vers image 1](#) « Natália Martins » : [lien vers image 2](#)

– Fin –

Relations médias :

Maud GARREL  
Tél. +33 4 72 14 50 00  
E-mail [maud.garrel@sonova.com](mailto:maud.garrel@sonova.com)

## À propos de Sonova

Sonova, dont le siège social se trouve à Stäfa, en Suisse, est le leader des solutions innovantes de soins auditifs. Le groupe exploite les marques Phonak, Unitron, Hansaton, Advanced Bionics et AudioNova. Sonova offre à ses clients l'une des gammes de produits les plus complètes du secteur – des aides auditives aux implants cochléaires en passant par les solutions de communication sans fil.

Dans le cadre d'une stratégie commerciale unique et verticalement intégrée, le groupe exerce trois activités principales – aides auditives, soins audiolinguistiques et implants cochléaires – sur la totalité de la chaîne de valeur du marché des soins auditifs. Le réseau de vente et de distribution du groupe, le plus vaste du secteur, comprend plus de 50 grossistes et plus de 100 distributeurs indépendants. À cela s'ajoute l'activité de soins audiolinguistiques de Sonova, qui propose des services audiolinguistiques professionnels via un réseau d'environ 3 500 sites répartis sur 19 marchés clés.

Fondé en 1947, le groupe emploie plus de 15 000 personnes dévouées et a réalisé un chiffre d'affaires de CHF 2,92 milliards pour l'exercice 2019/20, ainsi qu'un bénéfice net de CHF 490 millions. Par le biais de toutes ses activités et en soutenant la fondation Hear the World, Sonova poursuit sa vision d'un monde où chacun profite du plaisir d'entendre et mène une vie sans limites.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.sonova.com](http://www.sonova.com) et [www.hear-the-world.com](http://www.hear-the-world.com).

Les actions de Sonova (symbole boursier : SOON, numéro de valeur : 1254978, ISIN : CH0012549785) sont cotées au SIX Swiss Exchange depuis 1994. Les valeurs mobilières de Sonova n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933, dans sa version modifiée (« Loi de 1933 »), ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables dans tout État des États-Unis d'Amérique, et ne peuvent être offertes ni vendues aux États-Unis d'Amérique si ce n'est en application d'une dispense d'enregistrement aux termes de la Loi de 1933 et conformément aux lois sur les valeurs mobilières en vigueur dans les États, ni en dehors des États-Unis d'Amérique à des ressortissants non-américains au sens du règlement dit Regulation S pris aux termes de la Loi de 1933.